

A l'attention de la direction générale

OBJET : Formation en ligne sur la violence sexuelle pour les prestataires de soins de santé dans les hôpitaux

Madame, Monsieur,

La violence sexuelle est un problème de santé publique mondial. Ainsi, l'OMS indique dans son rapport de 2013 que 20 % des femmes et des filles de la région européenne de l'OMS subissent des violences sexuelles commises par des (ex)partenaires et 8 % par des non-partenaires. La prévalence de la violence sexuelle envers les hommes en Europe est estimée entre 10,1% et 55,8% (Krahé et al 2015). Une étude de prévalence belge récente montre que 78% des femmes et 41% des hommes ont subi des violences sexuelles « hands off ». La prévalence des violences sexuelles « hands on » telle que (tentative) de viol serait respectivement 48 et 19 % (Schapansky, 2020).

A ce jour, trois Centres de Prise en Charge des Violences Sexuelles (CPVS) existent en Belgique depuis 2017 (Gand, Bruxelles, Liège) et 6 autres ouvriront au cours des années 2021/22. Cette prise en charge spécialisée change radicalement l'offre de soins pour les victimes de violences sexuelles et a un impact sur les tâches et les parcours de soins dans les hôpitaux qui n'accueillent pas de CPVS. Pour les victimes de violence sexuelle aiguë, l'orientation vers les Centres de Prise en Charge des Violences Sexuelles est aujourd'hui considérée comme l'approche la plus efficace et la meilleure pour que le patient puisse obtenir tous les soins holistiques nécessaires (médico-légaux, médicaux, psychosociaux, policiers et juridiques) dans un seul endroit.

Comme indiqué dans le plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence sexiste, le gouvernement belge souhaite investir davantage dans les compétences du personnel hospitalier afin d'améliorer la prise en charge des victimes de violences sexuelles. Il est évident que cette approche doit être conforme aux directives internationales (OMS, CDC, ...) et une formation est recommandée pour cela.

Sur ordre du SPF Santé publique, l'International Centre for Reproductive Health (ICRH)- Université de Gand organise une formation en ligne sur la violence sexuelle pour les prestataires de soins (comme les infirmières, les sages-femmes, les médecins, les psychologues et les travailleurs sociaux travaillant dans des services clés tels que les urgences, la gynécologie, l'urologie, la gastrologie, la pédiatrie, la gériatrie, les services sociaux et la psychiatrie) dans les hôpitaux. Cette formation vise à contribuer à l'amélioration de l'identification, du traitement et de l'orientation des victimes de violences sexuelles.

Le contenu de la formation

La formation se compose de trois modules :

- **Module 1 : Qu'est-ce que la violence sexuelle ?**
Les définitions, la prévalence, les signes, les symptômes, les conséquences, les mythes et les faits pour les femmes, les hommes et les personnes transgenres, jeunes ou moins jeunes, présentant différentes formes de vulnérabilité.
- **Module 2 : Prise en charge holistique des victimes de violences sexuelles (aiguës et non aiguës)**
Les principes de soins holistiques, le modèle des CPVS ; les soins aux victimes de violence sexuelle non aiguë, y compris l'utilisation de la checklist pour une prise en charge optimale des victimes de violence sexuelle dans les hôpitaux belges, les possibilités de référence pour les violences sexuelles aiguës et non aiguës.
- **Module 3 : Discussion de cas (facultatif)**
Discussion de cas de victimes de violences sexuelles aiguës et non aiguës.

Les deux premiers modules du cours sont développés en tant que parcours d'apprentissage et proposés sur la plateforme d'apprentissage numérique de l'Université de Gand (Ufora). Ces modules sont à suivre en toute autonomie et à son propre rythme, aux moments qui conviennent le mieux aux participants. Les participants doivent prévoir 2 à 3 heures d'apprentissage par module.

Le module 3 est proposé sous forme de webinaire en ligne. Il s'agit d'un module facultatif et le nombre de places disponibles est limité. Les soignants travaillant dans des centres de prise en charge actuels ou futurs ne pourront pas participer aux discussions de cas. Les participants doivent avoir suivi les deux premiers modules avant de pouvoir s'inscrire au module 3.

Comment participer ?

Bien que la formation ne sera accessible qu'à partir du **1er septembre**, il est déjà possible de s'enregistrer sur Ufora (<https://elosp.ugent.be/welcome/register>) et de s'inscrire au cours "Formation en ligne sur les violences sexuelles pour les prestataires de soins dans les hôpitaux". Vous trouverez ci-joint la feuille de route (Feuille de route Ufora.pdf) avec les consignes.

Autres questions ?

Pour toute question ou problème technique, veuillez contacter Lisa Fomenko (Elizaveta.Fomenko@UGent.be) ou Laura Keunebrock (Laura.Keunebrock@UGent.be).

Nous espérons que la problématique de la violence sexuelle vous tient autant à cœur qu'à nous, c'est pourquoi nous aimerions vous encourager à annoncer et d'encourager les prestataires de soins au sein de votre hôpital à suivre cette formation (gratuite) en ligne.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Annick Poncé
Directeur général ad interim